

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 5 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 5 mars 2018, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Lévís Duchesne Luc Maltais
 Richard Lapointe Evans Potvin
 Sylvain Lavoie Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Marie-Hélène Boily, directrice générale
 Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 54.03.2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.
4. Rapport des activités du conseil
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 6 février au 5 mars 2018
 - 4.1.2. Adoption du Règlement n° 225-2018 remplaçant les Règlements n° 156-2013 et 203-2016 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 4.1.3. Serment des élus municipaux suite à l'entrée en vigueur du Code d'éthique et de déontologie
 - 4.1.4. Modification résolution n° 293.12.2017 – Versement d'une subvention en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.5. Avis de motion – Adoption du Règlement n° 231-2018 relatif à un emprunt dans le cadre de la Programmation de travaux présentés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) abrogeant le Règlement n° 217-2017
 - 4.1.6. Présentation du projet de Règlement n° 231-2018 relatif à un emprunt dans le cadre de la Programmation de travaux présentés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) abrogeant le Règlement n° 217-2017
 - 4.1.7. Contribution municipale Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est – Année 2018
 - 4.1.8. Modification résolution n° 16.01.2018 autorisant la signature d'une entente relative à l'entretien et au déneigement de la route de la Montagne et prévoyant la fourniture de services
 - 4.1.9. Adoption d'une politique relative aux congés et à la prise de vacances
 - 4.1.10. Autorisation de signataires – Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est
 - 4.2. Gestion du territoire
 - 4.2.1. Adoption du Règlement n° 226-2018 modifiant le plan d'urbanisme n° 21-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.2. Adoption du Règlement n° 227-2018 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur

- 4.2.3. Adoption du second projet de Règlement n° 230-2018 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.4. Octroi d'un contrat à Norda Stelo – Services professionnels pour réaliser la surveillance des travaux de réparation du brise-lames au quai municipal
 - 4.2.5. Autorisation de signataires – Protocole d'entente à intervenir avec Rio Tinto Alcan inc. concernant la réalisation de travaux au brise-lames du quai municipal
 - 4.2.6. Octroi d'un contrat – Achat de fleurs annuelles saison 2018
 - 4.2.7. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Réduction de la vitesse route 169
- 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
- 4.3.1. Autorisation d'un signataire – Contrat de surveillance de la plage à intervenir avec Formation – Saison estivale 2018
 - 4.3.2. Octroi d'un contrat à Cimco Réfrigération – Entretien mécanique d'une tour de refroidissement d'eau et de condenseurs à l'aréna
 - 4.3.3. Autorisation d'un signataire – Entente de services avec Cimco Réfrigération – Entretien préventif des systèmes de réfrigération de l'aréna
 - 4.3.4. Adoption du concept de rénovation du terrain de balle
- 4.4. Rapport des activités du conseil :
- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions
5. Dépôt de la correspondance
6. Affaires nouvelles :
- 6.1
7. Période de questions des citoyens
8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 55.03.2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 FÉVRIER 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Approuvé à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 56.03.2018 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 6 FÉVRIER AU 5 MARS 2018

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Claude Brassard
Trésorière adjointe*

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 6 février au 5 mars 2018 laquelle totalise la somme de 339 920,76 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 57.03.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 225-2018 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS N° 156-2013 ET 203-2016 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé; par M. Martin Voyer d'adopter le règlement n° 225-2018 remplaçant les règlements n^{os} 156-2013 et 203-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 58.03.2018 SERMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Considérant l'adoption du règlement n° 225-2018 remplaçant les Règlements n° 156-2013 et 203-2016 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Considérant les formalités à respecter par le conseil municipal et prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant que l'article 49 de cette loi prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité dont le mandat est en cours à la date de l'entrée en vigueur du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit, dans les 30 jours qui suivent la date d'entrée en vigueur du code, faire serment.

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais de confirmer que les élus municipaux de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ont tous fait serment de se conformer en tous points aux prescriptions législatives applicables.

4.1.4 59.03.2018 MODIFICATION RÉSOLUTION N° 293.12.2017 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Evans Potvin de modifier la résolution n° 293.12.2017 concernant le versement d'une subvention en lien avec la politique d'intervention en matière de développement économique. Après avoir procédé à la reddition de comptes, la somme à être versée à monsieur Jean Morin et M^{me} Sylvie Blackburn est de 825 \$ au lieu de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 231-2018 RELATIF À UN EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX PRÉSENTÉS AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 217-2017

M. Richard Lapointe, donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de règlement n° 231-2018 lequel décrète un emprunt et une dépense d'un montant de 1 500 000 \$ remboursable sur une période de quinze ans, relatif à la programmation de travaux présentés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et abrogeant le règlement n° 217-2017.

**4.1.6 PRÉSENTATION RÈGLEMENT N° 231-2018 RELATIF À UN EMPRUNT
DU PROJET DE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE TRA-**

RÈGLEMENT VAUX PRÉSENTÉS AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 217-2017

M. Luc Maltais présente le projet de règlement n° 231-2018 lequel décrète un emprunt et une dépense d'un montant de 1 500 000 \$ remboursable sur une période de quinze ans, relatif à la programmation de travaux présentés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et abrogeant le règlement n° 217-2017.

4.1.7 60.03.2018 CONTRIBUTION MUNICIPALE CORPORATION TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST - ANNÉE 2018

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2018 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et consent à participer au financement d'un tel transport pour les personnes vivant avec un handicap selon les modalités suivantes :

La Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 un montant de 6 499 \$ à être versé en un versement pour le 20 mars 2018. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totaux de 413 128 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes vivant avec un handicap pour l'exercice 2018;

De plus, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix accepte, d'une part, que la subvention de 65% des coûts de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap, prévue à l'Arrêté en conseil n° 2071-79 du onze juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap approuvé par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 61.03.2018 MODIFICATION RÉSOLUTION N° 16.01.2018 AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET AU DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES

Considérant qu'au projet d'entente relative à l'entretien et au déneigement de Montagne, l'article 4 prévoyait des dispositions relatives au budget à être dressé par la municipalité qui fournit le service;

Considérant que cet article a été enlevé en totalité dans l'entente entérinée le 13 février 2018.

À ces causes, M Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Evans Potvin de modifier la résolution n° 16.01.2018 et d'enlever le paragraphe suivant :

« Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, conformément à l'article 4 de l'entente de fourniture services, dresse et présente à la Municipalité d'Hébertville un projet de budget du service pour l'exercice financier 2018 ».

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 62.03.2018 ADOPTION D'UN POLITIQUE RELATIVE AUX CONGÉS ET À LA PRISE DE VACANCES

- Ajouter les dispositions particulières applicables aux bâtiments principaux de type « yourte »;
- Modifier les usages à l'intérieur de la zone 141 C;
- Agrandir la zone 39 V à même une partie de la zone 43 F;
- Modifier certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires à l'intérieur des zones de villégiature, agricoles et forestières.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 67.03.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À NORDA STELO – SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉALISER LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU BRISE-LAMES AU QUAI MUNICIPAL

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accorder à Norda Stelo le contrat de services professionnels pour réaliser la surveillance des travaux de réparation du brise-lames au quai municipal pour un budget prévisionnel des honoraires de 6 848 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 28 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 68.03.2018 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC RIO TINTO ALCAN INC. CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX AU BRISE-LAMES DU QUAI MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser M. M. André Fortin, maire et M. M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec Rio Tinto Alcan inc. concernant la réalisation de travaux au brise-lames du quai municipal. Ces travaux comprendront sommairement ce qui suit :

- Récupérer un amoncellement de pierres qui a été sorti de l'ouvrage par les vagues et remettre des pierres dans la structure.
- Poser sur l'ouvrage des pièces de bois non traités de l'essence Cèdre rouge de l'ouest.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 69.03.2018 OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE FLEURS ANNUELLES SAISON 2018

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'accorder à Fraises-O-Bec (9021-1095 Québec inc.) le contrat de préparation des végétaux saisonniers pour les plates-bandes et le remplissage des pots rouges pour la saison 2018, pour la somme de 16 335,43 \$ excluant les taxes applicables. Le tout tel que décrit dans l'offre de service du 3 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 70.03.2018 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – RÉDUCTION DE LA VITESSE SECTION ROUTE 169

Considérant les travaux prévus en 2018 dans le secteur à 4 voies (du 16^e chemin jusqu'au pont de la rivière Couchepeganiche;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports abaissera la vitesse de cette section de route à 70 km.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie de réitérer auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des trans-

ports sa demande de réduction de la vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur une portion de route située entre l'intersection des routes 169/170 et 169/Saint-André.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 71.03.2018 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CONTRAT DE SURVEILLANCE DE LA PLAGE À INTERVENIR AVEC FORMATION – SAISON ESTIVALE 2018

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Evans Potvin d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix un contrat de surveillance de la plage le Rigolet à intervenir avec Formation pour la saison estivale 2018. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 72.03.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION – ENTRETIEN MÉCANIQUE D'UNE TOUR DE REFROIDISSEMENT D'EAU ET DE CONDENSEURS À L'ARÉNA

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'accorder à Cimco Réfrigération le contrat d'entretien mécanique d'une tour de refroidissement d'eau et de condenseurs à l'aréna municipal pour les années 2018-2019 et 2020 pour la somme totale de 4 726,50 \$ excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 21 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 73.03.2018 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – ENTENTE DE SERVICES AVEC CIMCO RÉFRIGÉRATION – ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

M. Evans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec Cimco Réfrigération pour l'entretien préventif des systèmes de réfrigération de l'aréna pour les années 2018 à 2020 au montant annuel de 6 340 \$, lequel sera indexé à chacune des années du contrat. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 74.03.2018 ADOPTION DU CONCEPT DE RÉNOVATION DU TERRAIN DE BALLE

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'accepter le concept de rénovation du terrain de balle dont le projet est estimé à environ 326 000 \$ pour une somme maximale de 278 000 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), le tout selon les orientations suivantes :

- Construction d'un avant-champ synthétique
- Remplacement des clôtures
- Remplacement de l'éclairage et des accessoires
- Construction de nouveaux bâtiments de services et d'accessoires
- Autoriser Gemel inc. à préparer les plans et devis pour l'appel d'offres et l'octroi du contrat

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Réunion Festi-Vélo
- Représentation brunch bénéfice Chevaliers de colomb
- Vérification des comptes de la Ville
- Représentation à la Table de la lutte à la pauvreté (MRC de Lac-Saint-Jean-Est)
- Représentation souper bénéfice de la Fabrique Ste-Croix
- Rencontre avec représentants de Rio Tinto Alcan inc.
- Dossier des berges du lac Saint-Jean et explications sur le rechargement à la sortie de la Belle-Rivière
- Représentation à l'activité plaisirs d'hiver
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Mise au jeu protocolaire « hockey »
- Séance du conseil municipal
- Représentation activité à la bibliothèque
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Représentation 5 à 7 Corporation développement commercial, industriel et touristique
- Rencontre avec le premier Ministre M. Philippe Couillard sur le dossier de la déphosphatation
- Rencontres de citoyens
- Rencontre à Dolbeau sur le dossier des berges avec Rio Tinto Alcan inc.

4.4.1 75.03.2018 **REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Centre de femmes Au quatre temps	Campagne de financement 2018	50 \$
Club des Aînés de Métabetchouan inc.	Aide financière brunch du Carnaval	50 \$
Société canadienne de la sclérose en plaque	Aide financière – Marche de l'espoir 2018	100 \$
Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean	Adhésion 2018	100 \$
Maison de campagne et d'entraide communautaire du Lac	Aide financière	40 \$
Chevaliers de Colomb de Lac-à-la-Croix	Aide financière souper bénéfice pour le petit Malek	40 \$
École secondaire Curé-Hébert	Gala reconnaissance	200 \$
Société canadienne du cancer – Les jours de la Jonquille	Aide financière	50 \$
Club optimiste	Activité familiale de Pâques	200 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions sur les investissements de la Ville en 2018.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier